



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vingt-neuf novembre deux mil vingt-deux à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Dominique BORDEROLLE, Vice-Présidente.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 22 novembre 2022

Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 5
- Excusés : 4
- Votants : 9
dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR 9 voix
CONTRE 0 voix
ABSTENTION 0 voix

OBJET :

**ATTRIBUTION
D'AIDES SOCIALES**

PRESENTS : Dominique BORDEROLLE, Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, Nadine FEUILLADE, Éric ESCLAFER.

EXCUSES : Alain LAPACHERIE (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), André CHASTAN (pouvoir donné à Élisabeth DEJEAN), Lydie FERNANDES (pouvoir donné à Sophie FAGLAIN), Marie-Odile MORIN (pouvoir donné à Éric ESCLAFER).

SECRETARE : Élisabeth DEJEAN

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2020.015 du 30/11/2021 approuvant le règlement communal d'aide facultative.

Considérant le règlement communal d'aide sociale facultative ainsi approuvé ;

Vu les dossiers de demandes d'aides proposés par l'Assistante sociale ;

Vu l'exposé de Madame la Vice-présidente du C.C.A.S sur ces dossiers ;

Au vu des éléments des dossiers et après les avoir examinés, le conseil d'administration :

- DECIDE d'attribuer les aides financières suivantes :

N° Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant attribué	VERSEMENT DIRECT AU CREANCIER
AS2022/012	Loyer	500,00 €	M. REYNAUD Yves
AS2020/002	Loyer	750,00 €	CORREZE HABITAT
AS2021/005	Electricité / Gaz	413,00 €	AMH juris / ENGIE

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 29 novembre 2022,

La Vice-Présidente,



Dominique BORDEROLLE

Certifiée exécutoire

Date de publication et de
notification : 30/11/2022